

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTREAL

**COUR SUPÉRIEURE**

*(Tribunal désigné en vertu de la Loi sur les  
arrangements avec les créanciers des compagnies)*

N° : 500-11-042173-126

**DANS L'AFFAIRE DE LA LOI SUR LES  
ARRANGEMENTS AVEC LES CRÉANCIERS  
DES COMPAGNIES, L.R.C. (1985), c. C-36 EN  
SA VERSION MODIFIÉE**

**CT-PAIEMENT INC.**

- et -

**CT-PAIEMENT SOLUTIONS D'OPÉRATIONS  
DÉBIT ET CRÉDIT COMMANDITÉ INC.**

- et -

**CT-PAIEMENT SOLUTIONS D'OPÉRATIONS  
DÉBIT ET CRÉDIT S.E.N.C.**

Débitrices

- et -

**RICHTER GROUPE CONSEIL INC.**  
(anciennement connu sous le nom de RSM  
RICHTER INC.)

Contrôleur

---

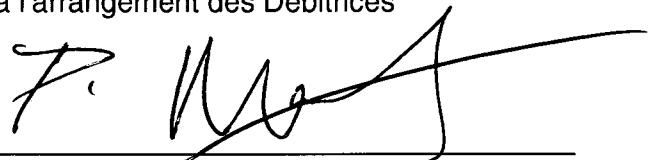
**CERTIFICAT D'ACCOMPLISSEMENT DU PLAN D'ARRANGEMENT**

---

Conformément au paragraphe 7.4 Plan d'arrangement daté du 10 septembre 2012, le Contrôleur certifie que les Débitrices lui ont versé toutes les sommes prévues audit Plan d'arrangement.

Montréal, le 9 décembre 2013

**RICHTER GROUPE CONSEIL INC.**, en sa qualité de  
contrôleur à l'arrangement des Débitrices



---

PHIL MANEL, CPA, CA, CFE, CIRP